

# Décret SMAD : avis favorable du CSA, des contradictions au droit européen pour Netflix

Le CSA a rendu au gouvernement un avis favorable, assorti de remarques sur le projet de nouveau décret SMAD, permettant d'intégrer les plateformes étrangères au financement des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. De son côté Netflix a fait part à la Commission européenne d'observations plutôt critiques.

## L'ESSENTIEL

- Pour le CSA, le décret Smad s'articule avec la révision de la chronologie des médias et celle des décrets TNT et CabSat.
- Le CSA relève la complexité des dispositions et les éventuelles difficultés à prévoir dans leur mise en œuvre.
- Pour déterminer l'assiette de la contribution d'un SMAD, la directive SMA exclut la possibilité de retenir un dispositif de minimum garanti.
- Pour savoir si un éditeur est soumis aux obligations, il faudra prendre en compte son audience ; or il n'existe pas de mesure d'audience unique et consensuelle.
- Le CSA est favorable à l'ouverture du compte de soutien du CNC aux producteurs indépendants d'œuvres audiovisuelles produites pour les plateformes.
- Netflix revendique un accès au compte de soutien du CNC, pointe une définition des œuvres européennes qui exclut celles produites par les filiales européennes de groupes européens, juge excessive l'obligation de consacrer au moins 85 % de la contribution à des œuvres EOF.
- Netflix pointe également l'insécurité juridique créée par une application rétroactive du décret au 1er janvier 2021.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter